



Histoire du corps des sapeurs-pompiers de Carmaux

*exposition réalisée par les Archives
municipales de Carmaux*



Création du corps des sapeurs-pompiers



Le 4 novembre 1860, le conseil municipal de Carmaux, vote à l'unanimité des suffrages, une somme de quinze cents francs pour la création d'une compagnie de pompiers municipaux.

La délibération du 2 décembre 1860 précise qu'« il sera immédiatement formé dans la ville de Carmaux une subdivision de sapeurs-pompiers qui recevront gratuitement de la commune leur uniforme et leur équipement avec des indemnités pécuniaires assimilables à une solde. Cette subdivision sera organisée en dehors du service de la garde nationale et placée sous les ordres directs du maire. Cette subdivision se recrute parmi les habitants de la commune et autant que possible est formée de maçons, charpentiers, couvreurs ou autres personnes exerçant des professions analogues. » Elle compte 25 hommes, tous admis par arrêté municipal. Les sous-officiers sont nommés par le maire sur la présentation de l'officier commandant et sous l'approbation du Préfet. Le lieutenant commandant et le chirurgien sont quant à eux nommés par l'Empereur.

C'est M. Tournier, sapeur-pompier municipal qui est désigné en 1861 sous-lieutenant. Six ans plus tard, il sera remplacé par le lieutenant Paliès. Homme conciliant et de grande influence, il fit notamment décréter que « ne pourront être pompiers que les citoyens nantis d'un emploi ou d'une profession stable »

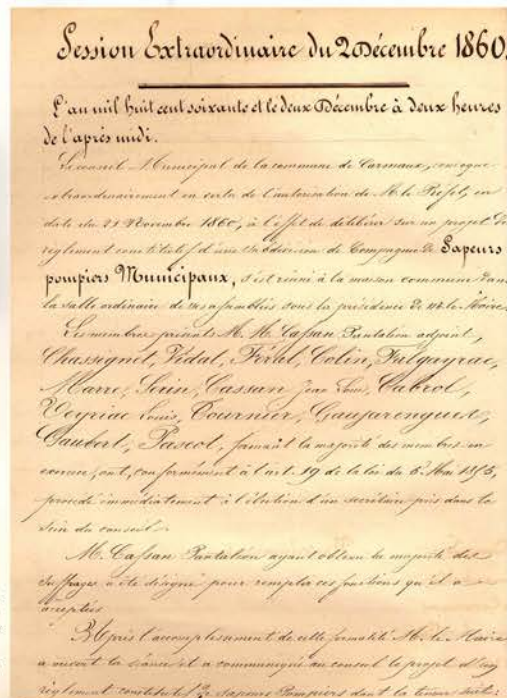
En 1885, le corps des sapeurs-pompiers est identifiable grâce à la couleur rouge qui est adoptée pour tous les véhicules de lutte contre l'incendie.

En 1892, lors de la réorganisation du corps des sapeurs-pompiers, une deuxième subdivision est créée composée de 29 hommes. Le corps est principalement chargé du service des secours contre les incendies. Il peut toutefois être appelé pour un sauvetage ou pour une escorte lors de cérémonies publiques.



Les pompiers de Carmaux au début du XIXème siècle

Projet de mise en place par la municipalité d'un règlement constitutif des sapeurs-pompiers, extrait de la délibération municipale, 1860



Au début du XXème siècle, la ville s'équipe de matériel pour lutter contre les incendies, elle achète une pompe à bras, aspirante et refoulante, qui sera stockée dans la cave de l'Hôtel de ville.

En 1922 une nouvelle subdivision est créée. « L'engagement quinquennal des sapeurs-pompiers de la commune de Carmaux ayant expiré et les membres décédés ou démissionnaires étant au nombre de 24, il y a lieu de réorganiser la subdivision. L'effectif de la subdivision qui était de 29 hommes est fixé à 31 par la commission. 5 membres de l'ancienne subdivision ont manifesté le désir de renouveler leur engagement quinquennal. Il a donc fallu recruter 26 nouveaux membres pour arriver à la formation complète de la subdivision ». Le chef de corps est alors le lieutenant Camboulives.

Presque au même moment, les bases de gestion des corps par l'intercommunalité sont jetées. Un décret stipule que l'association de plusieurs communes pour entretenir un corps de sapeurs-pompiers est autorisée. Dix ans après c'est le numéro d'appel 18 qui est attribué pour alerter les sapeurs-pompiers.

Au début de la seconde guerre mondiale, les pompiers carmausins déménagent et s'installent aux ateliers de la ville, impasse Jean-Baptiste-Calvignac. Leur garage est contigu à celui des municipaux. Toutefois si ce poste d'incendie répond aux exigences de l'époque, il n'en est pas de même de l'habillement du corps qui n'a pas été renouvelé, tant pour la tenue de feu que pour la tenue de ville depuis 1922. Certaines des tenues datent même d'avant 1914.

Le corps est aussi souvent mis à l'épreuve pendant les hostilités et surtout sous l'Occupation soit pour des incendies allumés par les Allemands, soit pour la défense passive et souvent aussi par les cantons environnants mais les pompiers carmausins ne se découragent pas.

Animés d'un fort esprit de camaraderie et sous le commandement de Marius Vedel, ils s'engagent coûte que coûte à respecter toutes les obligations des statuts du corps des sapeurs-pompiers, c'est-à-dire assister à toutes les manœuvres sauf cas de force majeure, prendre le service de garde conformément au tour établi, assister à toutes les interventions dépendant du service des sapeurs-pompiers.

Devant tant de dévouement, le conseil municipal, vote dans sa séance du 15 février 1948, une somme de 1 000 000 francs. Cette somme permet l'achat de tuyaux, de tenues de feu, de vestes de cuir, de bottes, d'une pompe de premier secours pour les maisons isolées de la campagne, de lampes phares électriques, la réparation de la motopompe et autre petit matériel indispensable.

En 1954, la protection civile met en place une sirène à l'Hôtel de ville afin d'améliorer la rapidité des interventions, en 1956 elle sera déplacée au clocher de l'église Saint-Privat.

Un an plus tard, un décret fixe l'organisation des sapeurs-pompiers dans le cadre départemental: les Services Départementaux d'Incendie et de Secours sont créés.



Manœuvre à la Scierie Plastique, [1960]
Départés de gauche à droite: MM Broch, Vies, Bertoldi, Didier, Albert, Carmaux



District urbain de Carmaux, 1984

De gauche à droite : Premier rang : Dr Thillard, MM. Albinet, Noyre, Audemard, Soubrès, Maurel, Vidal, Battut, Canac, Quinquary, Vigier, Dadiou, Albinet / Deuxième rang : MM. Was, Puech, Gougnac, Sanou, Graner, Woidel, Sanchez, Thauzès, ??, Cornéas / Troisième rang : Glorès, Souzys, Terme, ?



En 1995, après le départ du capitaine Battut pour Mazamet, le lieutenant Cannac assure le commandement par intérim.

L'arrivée du lieutenant Fernandez en 1996 coïncide avec la transformation des centres de secours.

Désormais, avec la loi dite de départementalisation, chaque département est doté d'un établissement public dénommé "Service Départemental d'Incendie et de Secours" composé d'un corps départemental organisé en centre d'incendie et de secours et d'un service de santé et de secours médical. Ont également la qualité de Service d'Incendie et de Secours, les centres qui relèvent des communes ou des établissements de coopération intercommunale disposant d'un corps de sapeurs-pompiers. Les missions des sapeurs-pompiers sont définies officiellement.

Le corps comprend alors 56 sapeurs-pompiers dont 3 médecins, 1 pharmacien et 6 jeunes recrues stagiaires parmi lesquelles 1 femme.

À compter du 10 décembre 1999, les sapeurs-pompiers volontaires deviennent par décret des agents contractuels de la fonction publique territoriale à temps partiel.

En 2005, le capitaine Herreboudt succède au lieutenant Fernandez.

Depuis 2009, la caserne est sous le commandement du capitaine Averous. Elle compte 85 gradés et sapeurs dont 17 féminines. La composition est la suivante: 48 sapeurs-pompiers volontaires, 17 sapeurs-pompiers professionnels, 1 médecin, 6 infirmières sapeurs-pompiers volontaires, 13 jeunes sapeurs-pompiers et 25 vétérans.



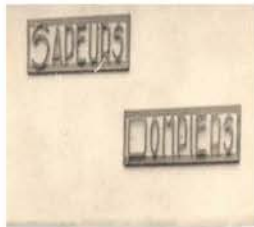
Centre de secours Marius Vedel, avenue de Neckarsulm, 1996



Domäne de la Vaux, 2005



Mairie de Blaye-les-Mines, 2010



Le local de la pompe

Situé dans la cave de l'Hôtel de Ville, il servira de garage pour la pompe à bras, aspirante et refoulante, achetée par la ville en 1908.

En 1928, il sera transféré à Côte-Rouge lors de l'achat par la ville de l'arroseuse-balayeuse.

Impasse Jean-Baptiste Calvignac

1940 : installation aux ateliers municipaux de la caserne des sapeurs-pompiers de Carmaux.

Un logement situé au dessus du garage sera réservé à un sapeur-pompier conducteur qui fera aussi fonction de concierge.

1971 : aménagement d'un local qui sert de salle de réunion, de foyer, de poste de garde, de central téléphonique.

Avenue de Neckarsulm

1972 : le centre de secours de Carmaux devient centre principal.

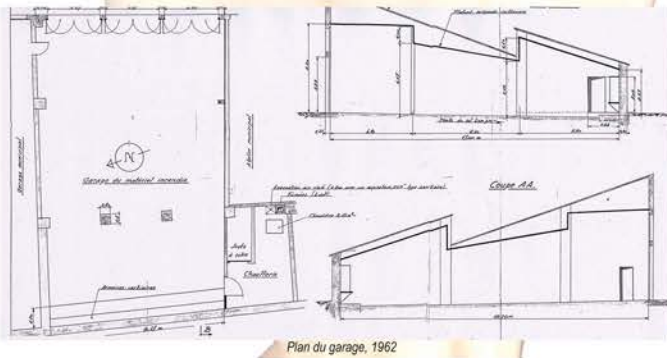
1979 : construction de la caserne des sapeurs pompiers à Gourgatieu avec 12 logements. Sept pompiers professionnels et cinq pompiers volontaires seront logés et vont assurer les gardes, ce qui permet d'avoir, compte tenu de l'organisation du travail, un effectif permanent de cinq pompiers prêts à intervenir. Le centre est alors géré par le District Urbain de Carmaux. Ce dernier loue le bâtiment aux HLM du Tarn.

1993 : dénomination du secours de Carmaux «Centre Marius-Vedel».

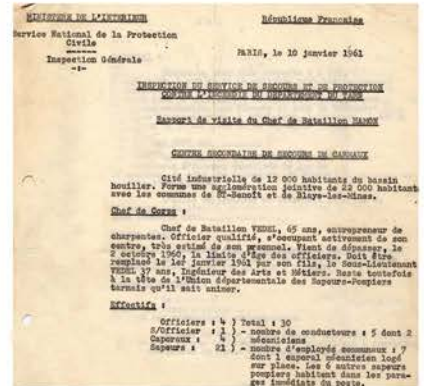
1998 : installation d'un cabinet médical au sein de la caserne pour assurer la prise en charge du service de santé et le suivi médical des sapeurs-pompiers.



Pompiers devant le garage de la caserne Impasse Jean-Baptiste Calvignac, [1940-1953]



Plan du garage, 1962



Garages au Centre de secours avenue de Neckarsulm. [1980]

Casernement :

Le poste d'incendie qui est une dépendance des ateliers municipaux comprend :

- un garage, chauffé, bien agencé, correct, qui peut être encore amélioré par un plafond et un sol cimenté.
- un atelier - une salle de réunions - un bureau - une installation de douches. Un sèche-linge installé au moyen des éléments d'une ex-chaudière métallique d'usine va être groupé dans la cour. L'installation d'un vestiaire est prévue dans la salle de réunions.

Extrait du rapport de visite du chef de bataillon Hamon, lors de l'inspection du service de secours et de protection contre l'incendie du Département du Tarn en janvier 1961.



Vue aérienne du centre de secours, avenue de Neckarsulm, [1998]

Des volontaires et des professionnels



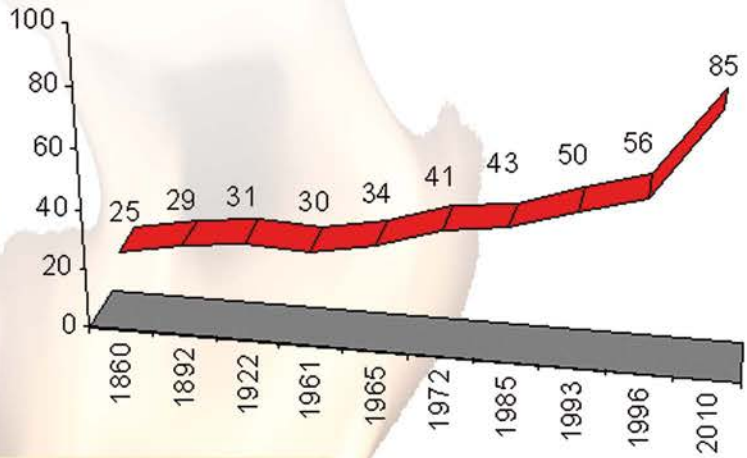
Avant 1964, le corps des sapeurs-pompiers est placé sous l'autorité de la commune de Carmaux. Il est constitué de sapeurs-pompiers volontaires recrutés dans le personnel communal et parmi les artisans de la ville.

A partir de 1964, lors de la création du District Urbain de Carmaux, l'évolution du corps des sapeurs-pompiers de Carmaux a été rapide tant en hommes qu'en matériel.

Avec la mise en service d'un matériel exigeant un entretien spécifique, on a commencé à recruter des professionnels, soldats du feu soldés à temps plein.

Le corps des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires constitue une grande famille. Au quotidien, rien ne distingue les sapeurs-professionnels des volontaires : ils portent la même tenue, interviennent sur les mêmes accidents et dans les mêmes situations.

Evolution des effectifs



Compagnie de Sapeurs Pompiers
Effectifs 35 hommes

N°	Noms	Prénoms	Profession	Statut	Observations
1	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
2	Blanc	Paul	Maçon	Volontaire	
3	Blanc	Paul	Maçon	Volontaire	
4	Bouyer	Auguste	Maçon	Volontaire	
5	Carrelles	Pierre	Maçon	Volontaire	
6	Bischoff	Paul	Maçon	Volontaire	
7	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
8	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
9	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
10	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
11	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
12	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
13	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
14	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
15	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
16	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
17	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
18	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
19	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
20	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
21	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
22	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
23	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
24	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
25	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
26	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
27	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
28	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
29	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
30	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
31	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
32	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
33	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
34	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
35	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	

Effectifs, 1860

Contrôle de la subdivision

N°	Noms	Prénoms	Profession	Statut	Observations
1	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
2	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
3	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
4	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
5	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
6	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
7	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
8	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
9	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
10	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
11	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
12	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
13	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
14	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
15	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
16	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
17	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
18	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
19	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
20	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
21	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
22	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
23	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
24	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
25	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
26	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
27	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
28	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
29	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
30	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
31	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
32	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
33	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
34	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	
35	Bernier	Paul	Maçon	Volontaire	

Effectifs, 1922

Carmaux le 25 Octobre 1922

Monsieur le Maire de Carmaux

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'Assemblée Générale du Corps des Sapeurs-Pompiers de Carmaux, tenue le 20 Octobre 1922, et de vous proposer de le faire agréer par votre Conseil Municipal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute estime et de ma haute reconnaissance.

Le Capitaine

VEDEL

Lettre de candidature, 1928

Ville de Carmaux

Corps des Sapeurs-Pompiers

Liste des Sapeurs-Pompiers restant au Corps

Noms et prénoms	Grade	Observations
Cambouvier Gabriel	Lieutenant	
Veidel Marius	2 ^e Lieutenant	
Cholet Charles	Sergent	
Sauter Hippolyte	"	
Darel Firmin	Caporal	
Coutouly Louis	"	
Glaess Hector	"	
Higal Roger	Sapeur	
Besset Clément	"	
Allagrin Joseph	"	
Respoulous Célestin	"	
Bret Jean	"	
Lavil Desiré	"	
Fricou Marcel	"	
Buyer Elie	"	
Gallinier Antoine	"	
Bret Hilaire	"	
Veidel Gabriel	"	
Gauret Jacques	"	
Marty Georges	"	
Siebert Marius	"	

Dressé par le Lieutenant Commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers de Carmaux le 9 Octobre 1939

Certifié exact

Carmaux le 9 Octobre 1939

Le Maire

Effectifs, 1939

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

N°	Matricule	Grade	Noms et Prénoms
50		Capitaine	VEDEL Marius
596		S/Lieutenant	VEDEL Marcel
597		"	MARTY Georges
194		Sergent	CAYRE Marcel
195		Caporal	DUBOIS CHABERT Jean
620		"	IGARD Hervé
46		"	FRAT Henri
186		"	SANCHEZ Esteban
370		Sapeur	ALAUX Jacques
431		"	AURILL Célestin
595		"	ALIENGRIN Gabriel
562		"	ALBERT Jean
15		"	BAURET Jules
190		"	BAZZARINI Georges
191		"	BOYER René
489		"	EROGH Antoine
212		"	CANNAC Louis
192		"	CANNAC Emile
498		"	CARNEZ Augustin
118		"	CARRIERE Vincent
193		"	DELREU Jean
47		"	DEREL Marceau
514		"	ENJANLAN Jacques
48		"	GARCIA Jules
100		"	GARRIGUES Ernest
		"	MERGADIER Olivier
		"	PIGASSE Fernand
		"	RIGAL Robert
		"	RIGAL Jean
		"	ROBERT Paul
		"	TRUHL Maurice

Effectifs, 1947

CONDITIONS D'ADMISSION - AVALER SIGNATURE DE LA DEMANDE D'ADMISSION AU CORPS.

AGE LIMITE : 35 ans révolus.

Etre Français - Avoir accompli ses obligations militaires.

1°) Assister à toutes les manoeuvres ainsi que de force au jour.

2°) Prendre le service de garde conformément au tour établi (spectacles, cinéma, etc...)

3°) Assister à toutes interventions dépendant du service des S.P.

Pour tous autres renseignements s'adresser au Capitaine VEDEL, 9, Rue Bouquet CARMAUX, Commandant le Corps des S.P. de CARMAUX.

Toute demande d'inscription sera examinée par l'Assemblée Générale qui aura lieu après le 20 Janvier. L'admission définitive ne sera valable qu'après approbation du Maire.

4°) Visite médicale par le médecin du corps.

Conditions d'admission, 1947

REPERTOIRE DES SAPEURS-POMPIERS

N°	Noms	Prénoms	Grade	Matricule	Statut
1	ALAUX	Jacques	Sapeur	620	Volontaire
2	AURILL	Célestin	Sapeur	46	Volontaire
3	BAURET	Jules	Sapeur	190	Volontaire
4	BAZZARINI	Georges	Sapeur	191	Volontaire
5	BOYER	René	Sapeur	431	Volontaire
6	CANNAC	Louis	Sapeur	15	Volontaire
7	CANNAC	Emile	Sapeur	192	Volontaire
8	CARNEZ	Augustin	Sapeur	489	Volontaire
9	CARRIERE	Vincent	Sapeur	118	Volontaire
10	DELREU	Jean	Sapeur	193	Volontaire
11	DEREL	Marceau	Sapeur	47	Volontaire
12	ENJANLAN	Jacques	Sapeur	514	Volontaire
13	GARCIA	Jules	Sapeur	48	Volontaire
14	GARRIGUES	Ernest	Sapeur	100	Volontaire
15	MERGADIER	Olivier	Sapeur		Professionnel
16	PIGASSE	Fernand	Sapeur		Professionnel
17	RIGAL	Robert	Sapeur		Professionnel
18	RIGAL	Jean	Sapeur		Professionnel
19	ROBERT	Paul	Sapeur		Professionnel
20	TRUHL	Maurice	Sapeur		Professionnel

Effectifs, 1970



Le 19 janvier 1988 une association de cadets de sapeurs-pompiers est créée à la demande du président du District urbain de Carmaux Jean-Pierre Izard et du chef de corps le capitaine André Battut. Elle regroupe alors 15 garçons et filles de 11 à 17 ans résidant dans une des trois communes du District.

Le but de cette association est de permettre à ces jeunes gens, de différents milieux sociaux, de concrétiser un rêve en se préparant le plus tôt possible à devenir pompier volontaire ou professionnel. L'instruction se déroule à la caserne le mercredi après-midi. Sous la responsabilité du chef de corps, ces jeunes vont recevoir les bases nécessaires en instruction civique, des notions élémentaires de secourisme et de manœuvres, des connaissances du matériel et acquérir un entraînement sportif.

L'effectif en 2010 est de 16 jeunes de 14 à 18 ans révolus.

La section présidée de droit par le chef de centre est administrée par un bureau élu au sein du conseil d'administration.

Comme leurs aînés les JSP sont soumis à un test physique annuel d'incorporation, et à un examen médical. Les JSP signent un contrat de 1 an qui les responsabilise et les engage à respecter les règles déontologiques des sapeurs-pompiers. A l'issue de ce cursus de 4 ans, ces jeunes peuvent prétendre à passer le brevet de jeune sapeur-pompier.

La validation de cet examen permet l'intégration directe comme sapeur-pompier volontaire ou prépare au concours de pompiers professionnel.



Centre de secours avenue de Neekarsulm, JSP, 1996

Cet enseignement est un apprentissage des gestes techniques (sauvetages, extinction des incendies, secours à blessés) et une formation sportive encadrée par un sapeur-pompier spécialisé dans l'Instruction et l'Éducation Physique et Sportive (IEPS).

La section est intégrée au fonctionnement du Centre de secours principal, notamment lors de diverses manifestations, compétitions ou commémorations.

La section est un vivier de sapeurs-pompiers pour le centre de secours mais également pour la profession en général.



Centre de secours Marius-Vedel, passage en revue des JSP, 2009

Une année pleine de promesses



Cette année le 19 janvier 1988, l'association des jeunes sapeurs-pompiers de district urbain de Carmaux a officiellement commencé son activité. Elle a été créée par le président de l'association, le lieutenant André Battut, chef de corps de secours principal, et les deux membres de l'association locale et des communes, le capitaine-chef Francis Queney, responsable de l'entraînement sportif et du secourisme.

Dimanche 13 mars, c'est une participation de son nom au titre régional des sapeurs-pompiers de 14-17 ans qui s'est déroulée à Carmaux, en présence de notre directeur M. Menges, champion des Pyrénées, champion de France.

Dimanche 1 mai, représentation de la section lors des célébrations commémoratives dans les communes de Carmaux, Moye et Mios, Saint-Benoît-de-Carmaux et Rastres.

Dimanche 27 mai, finale régionale des jeunes sapeurs-pompiers de 14-17 ans, qui s'est déroulée à Carmaux. Les jeunes sapeurs-pompiers de Carmaux ont obtenu le 1er prix régional.

Ce jour-là, les jeunes sapeurs-pompiers de Carmaux ont participé à la manifestation de l'association de Carmaux, Moye et Mios, Saint-Benoît-de-Carmaux et Rastres, organisée par le département de Tarn, dans les communes de Carmaux, Moye et Mios, Saint-Benoît-de-Carmaux et Rastres.

Ce jour-là, les jeunes sapeurs-pompiers de Carmaux ont obtenu le 1er prix régional.

Ce jour-là, les jeunes sapeurs-pompiers de Carmaux ont obtenu le 1er prix régional.

Article de la
Dépêche du Midi,
juin 1988



Première promotion des jeunes sapeurs-pompiers, 1988



Défilé en ville des JSP 1997



Manœuvre des JSP (1990)



JSP à la cérémonie de la Sainte-Barbe, 2009



Ce n'est qu'en 1852 qu'un uniforme est décrit et voulu obligatoire pour tous les sapeurs-pompiers communaux – « voulu », car se posera la question des moyens financiers pour le fournir. Après le décret de décembre 1875 qui réorganise les soldats du feu d'une manière assez stricte, les tenues d'uniforme varient sans cesse pour s'adapter à l'évolution de la mode (dolman, vareuse, veste...), à la mise sur le marché de nouveaux tissus, et perdent progressivement leur coupe militaire : suppression du baudrier, du ceinturon de cuir à boucle, du col officier, des poches cousues... Toutefois l'uniforme des sapeurs-pompiers parisiens influence toujours la tenue des sapeurs-pompiers communaux. Ces derniers cherchent d'une part à les imiter – car Paris, c'est Paris ! –, d'autre part à réaliser des économies, les fabricants consentant des prix plus avantageux pour une production plus conséquente. Seule la couleur des boutons et des insignes de grades sont en opposition.

Depuis mai 2000, les sapeurs-pompiers des collectivités territoriales disposent de cinq tenues réglementaires, outre celles du personnel du service de santé et de secours et celles à revêtir lors d'interventions spécialisées – scaphandres, capes, combinaisons, etc. La tenue de catégorie 1, dite de cérémonie, est destinée à être portée lors de galas, réceptions publiques ou privées ; la tenue de catégorie 2, dite de sortie, est destinée à être portée lors des représentations, cérémonies ou défilés ; la tenue de catégorie 3, dite de service, est revêtu principalement dans le cadre du service courant ; la tenue de catégorie 4, dite d'intervention, est également portée dans le cadre de l'instruction à caractère opérationnel ou de défilés ; la tenue de catégorie 5 est celle de sport, destinée à l'entraînement ou aux manifestations sportives. Reflétant l'esprit de leur temps, les tenues actuelles sont davantage conçues et choisies selon des critères pratiques : confort, qualités de protection – notamment thermique –, économie et facilité d'entretien ».

Lors de son incorporation au corps départemental, chaque sapeur-pompier volontaire perçoit une dotation de base qui comprend tous les effets nécessaires à la réalisation de la formation et des interventions.



Esquisses de tenues des sapeurs-pompiers vers 1900

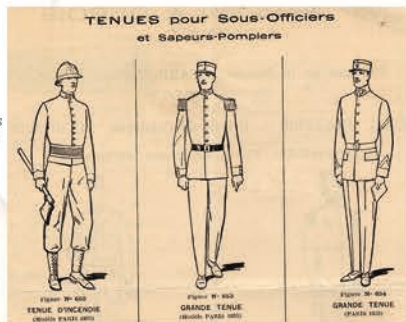
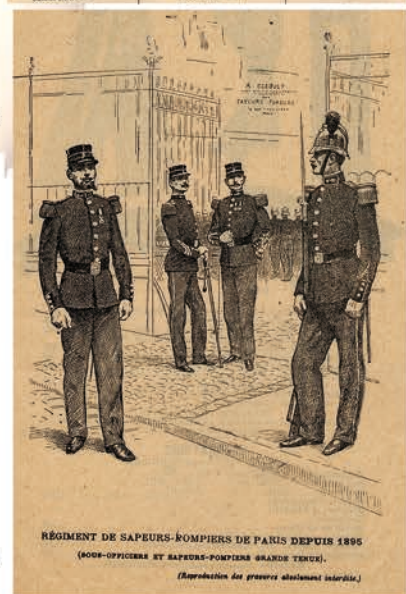


Tableau des grades des sapeurs-pompiers

OFFICIERS	HOMMES DU RANG	SOUS-OFFICIERS

* Pour les SPV / ** Pour les SPV et les SPP



Les tenues d'hier et d'aujourd'hui



Art. 3. L'uniforme des sapeurs-pompiers est fixé comme suit :
 1° Casque enivre avec légende de la commune garni de deux jugulaires enivre,
 2° Col noir sans paque poil blanc ni saillie de chemise,
 3° Veste de drap bleu foncé à paque poil rouge, collet droit aux pattes en velours noir,
 4° Pantalons même drap, bande écarlate,
 5° Ceinture de manœuvre en cuir bleu foncé lèvre rouge, et épaulettes rouges à écuille,
 6° Bottes en cuir.

Tenue et équipement des sapeurs-pompiers de Carmaux, extrait de la délibération municipale, 1860

Mise à disposition d'armes pour les sapeurs-pompiers de Carmaux, 1861

Mairie de Carmaux. Arrêté du 21 février 1861. Monsieur le Maire. Monsieur le Préfet. Monsieur le Ministre de la Guerre. Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Monsieur le Ministre de la Justice. Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique. Monsieur le Ministre des Travaux Publics. Monsieur le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics. Monsieur le Ministre de la Marine, des Colonies et de la Pêche. Monsieur le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Travaux Publics. Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Monsieur le Ministre de la Guerre. Monsieur le Ministre de la Justice. Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique. Monsieur le Ministre des Travaux Publics. Monsieur le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics. Monsieur le Ministre de la Marine, des Colonies et de la Pêche. Monsieur le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Travaux Publics. Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

A noter, une circulaire ministérielle de mars 1922 émanant du ministre de la guerre, avise les chefs de corps qu'il ne sera plus délivré d'armes aux sapeurs-pompiers communaux, et que les armes encore détenues doivent réintégrer les magasins d'artillerie.

LES GRANDES ÉTAPES DU CASQUE





Au fil des années, la commune de Carmaux puis le district urbain et maintenant le département du Tarn se sont efforcés de doter le corps des sapeurs-pompiers d'un matériel de lutte contre le feu, moderne, rapide et performant dans l'intérêt des Carmausins et des communes rattachées au centre de secours.

- 1908 : pompe à bras aspirante et refoulante
- 1928 : arroseuse – balayeuse.
- 1938 : moto pompe Guinard de 60 m3
- 1940 : camionnette Delahaye (14ch)

1941

- 1 moto-pompe arroseuse Renault, incendie avec deux sorties de 70m/m et une de 45 m/m pour premier secours.
- 4 tuyaux de 2 m pour aspiration 100 m/m
- 1 moto pompe Guinard avec deux tuyaux d'aspiration de 4 mètres pour aspiration de 80 m/m
- 3 diviseurs avec entrée de 70 m/m et deux sorties de 45 m
- 1 coude de 100 m/m avec réduction de 60 m/m pour aspiration
- 2 coudes de 60/80 m/m pour aspiration sur bouche de 60 m/m
- 5 raccords de 45 m/m pour bouches d'incendie, arrosage et fontaines
- 1 remorque
- 2 phares projecteurs Magondeau
- 4 lampions à essence
- 2 pelles
- 2 pioches
- 40 sacs toile
- 4 fourches
- 4 gaffes
- 1 corde de 20 mètres
- 2 échelles de 14 mètres et 18 mètres
- 5 casques
- 12 paires de bottes caoutchouc
- 2 clairons
- 2 tuyaux de 70 m/m neufs
- 10 tuyaux de 70 m/m usagés
- 8 tuyaux de 45 m/m bons



Pompe à bras

- ### 1975
- 1 voiture de liaison
 - 1 fourgonnette pour le transport du petit matériel
 - 1 ambulance, véhicule de secours pour les asphyxiés et les blessés
 - 1 estafette micro bus, utilisée pour le transport du personnel en renfort
 - 1 fourgon pompe tonne
 - 1 camion citerne d'incendie
 - 1 camion citerne tout terrain
 - 1 dévidoir automatique, transporteur de 600 m de tuyaux tractant une motopompe de 60m3/h de débit
 - 1 plateforme élévatrice
 - 1 embarcation de sauvetage
 - 1 motopompe vide cave

Tous les véhicules sont équipés en radio

1985

- 2 véhicules liaison radio
- 2 ambulances
- 1 camion citerne grande contenance
- 1 camion citerne feu moyen
- 1 camion réserve de tuyaux
- 1 camion feu léger
- 1 jeep
- 1 fourgon citerne 3000 litres
- 1 motopompe remorquable
- 1 véhicule mousse et poudre
- 1 plateforme élévatrice 17m
- 1 véhicule de transport des sapeurs
- 1 embarcation
- 1 lance de grand feu remorquable



Camion citerne incendie (CCI)

1986 grande échelle de 28 mètres offerte par la ville de Neckarsulm



Camion citerne pour feux de forêts (CCF)



Camion citerne incendie (CCI)

1995

- 2 véhicules légers
- 2 VSAB équipés avec du matériel moderne de réanimation
- 1 VTT (véhicule tout terrain jeep)
- 1 VTP (véhicule transport de personnel)
- 1 VRP (véhicule de protection)
- 1 VPU (véhicule de transport utilitaire)
- 1 FPT (fourgon pompe tonne)
- 1 CCI (camion citerne incendie)
- 1 CCF (camion citerne feux de forêt)
- 1 DA-FPT (dévidoir automatique fourgon pompe tonne)
- 1 MPR (motopompe remorquable)
- 1 EPSA (échelle portée semi-automatique)
- 2 embarcations
- 1 lance canon tracté



Camion citerne pour feux de forêts (CCF)



Echelle pivotante semi-automatique (EPS)



Fourgon pompe tonne (FPT), 1995



Livraison de la première ambulance VASV, 1965



Ambulance aménagée par M. Boyat, [1960]

1962

- 2 fourgons pompes Berliot
- 1 moto pompe remorquable Guinard
- 1 moto pompe portative Berliot
- 1 camion citerne incendie Rocher Schneider
- 1 camionnette incendie Delahaye
- 1 camionnette liaison Citroen
- 1 appareil respiratoire Chauveau
- 2 appareils respiratoire et inhalateur Commeinhes
- 2000 mètres de tuyaux de 70mm
- 200 mètres de tuyaux de 45mm



Intérieur de l'ambulance aménagée

2010

- 1 CCF (camion citerne feux de forêt)
- 1 CCFS (camion citerne feux de forêt super)
- 1 DA FPT (dévidoir automatique fourgon pompe tonne)
- 1 EPS (Echelle Pivotante Semi-Automatique)
- 1 FPT (fourgon pompe tonne)
- 2 VL (véhicules légers)
- 1 VLI (véhicule léger infirmier)
- 1 VLTT (Véhicule de Liaison Tout Terrain)
- 2 VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes)
- 1 VSR (Véhicule de Secours Routiers)
- 1 VTP (véhicule transport de personnel)
- 2 VTU (Véhicule Tous Usages)
- 1 embarcation
- 1 MPR (Moto Pompe Remorquable)
- 1 remorque PMA (Poste Médical Avancé)



Véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)



Fourgon pompe tonne (FPT), 2010



Jadis dès qu'un sinistre était signalé, on sonnait le tocsin. Le sapeur clairon en ville ou le sapeur tambour en campagne alertait avec des bruits sonores bien définis le personnel de la subdivision. Sur les lieux du feu, les ordres : "ouvrez, fermez, plus de pression" étaient donnés par le sapeur clairon.

Par lettre du 18 juillet 1922, plusieurs feux de forêts importants se déclarèrent, ce qui obligea le chef de corps le lieutenant Camboulives de demander par lettre l'attribution de 3 vélos afin que les sapeurs les plus éloignés du local de la pompe puissent s'y rendre rapidement (demande jamais satisfaite) les fonds monétaires manquaient à la ville.

Lors de la dernière guerre mondiale, l'appel des pompiers par la sirène est interdit. Une procédure spécifique est adoptée pour prévenir les pompiers.

Pour améliorer la rapidité des interventions, en 1954, la protection civile du Tarn fait installer une sirène d'alarme sur le toit de l'Hôtel de ville. En raison d'une mauvaise raisonance, elle sera transférée en 1956 dans le clocher de l'église Saint-Privat. Elle s'entend à cinq kilomètres à la ronde.

Pour les incendies hors commune, la subdivision au grand complet devait se réunir au local de la pompe. Seul, le maire de la commune sinistrée pouvait appeler les pompiers en renfort. Il s'engageait d'abord à payer les frais de déplacement. Si la distance était trop importante, la pompe et les sapeurs étaient transportée par des chevaux ou automobiles réquisitionnées par le maire. A Carmaux il n'y avaient que deux propriétaires de camionnettes, c'est celle de l'entrepreneur Astruc qui effectuait ce transport.

Dans les années 70, tous les véhicules sont équipés en radio et en liaison permanente avec le poste fixe, ce dernier lui-même en liaison avec tous les postes du département du Tarn. Un poste mobile sert à appeler à domicile cinq hommes de permanence la nuit.

Dans les années 80, lorsqu'un appel au 18 est lancé, il arrive à Carmaux qui le répercuté le cas échéant sur les centres de secours satellites : les pompiers volontaires de ces centres, alertés par une alarme individuelle ou le déclenchement d'une sirène, peuvent se rendre dans les meilleurs délais sur le lieu de l'intervention.

Au fil des années, les systèmes d'alerte ne cessent d'évoluer, jusqu'au « bip » (petit récepteur d'alerte électronique). Entre l'appel au secours et l'arrivée des pompiers sur le lieu de l'intervention, il ne s'écoule désormais que quelques minutes.

Lorsque l'alerte est déclenchée par l'opérateur du CTA (centres de traitement des appels), les informations convergent vers les casernes selon deux modes : hertzien ou RTC (réseau téléphone commuté).

Dans les deux cas, la procédure est identique. Les informations arrivent sur des terminaux ETA PC (équipement terminal d'alerte sur poste informatique), équipés d'écrans et d'imprimantes. C'est au moment où la feuille de départ sort que le déclenchement des bips se fait, par le biais d'une transmission hertzienne. Il sort une feuille par véhicule, et tout est informatisé. Seuls les pompiers concernés et de garde sont alertés.

En attendant que la France et l'Europe ne disposent, comme aux Etats-Unis, que d'un seul numéro d'urgence, les SDIS reçoivent deux sortes d'appels : ceux émanant du 18 et du 112. Acheminés par France Télécom, ces appels arrivent et sont pris en charge par les opérateurs des CTA, qui les réceptionnent.

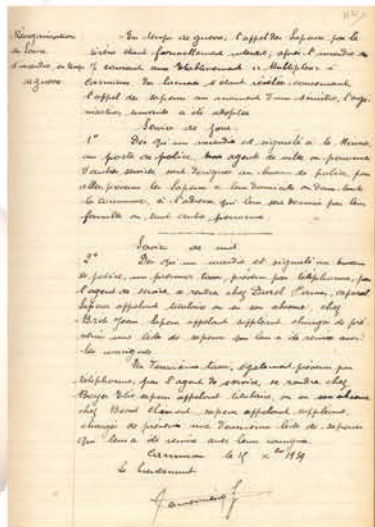
Pendant que l'opérateur du CTA lit votre numéro de téléphone sur son écran et vous pose les questions d'usage (nom, adresse, description de la situation, etc), il saisit les données dans un logiciel de gestion de l'alerte.

Ensuite, pour donner l'alerte il suffit de frapper les premières lettres de la commune, du lieu-dit et de l'objet de l'intervention. La machine fait le reste : elle prévient la caserne la plus proche et coordonne les moyens nécessaires.

Parallèlement, il faut noter qu'en cas de problème, toutes les conversations téléphoniques sont enregistrées et stockées sur DVD durant trois mois. Le tout étant géré par un logiciel spécialisé avec réécoute rapide et recherche à partir de données telles que l'heure ou le numéro de téléphone.



Organisation du service de manœuvre et d'incendie, 1930



Organisation en temps de guerre, 1939



Sirène d'alerte dans le clocher de l'église Saint-Privat



Bip d'alerte





Durant près de quarante ans, le corps des sapeurs-pompiers a été dirigé par le Commandant Marius Vedel, qui a ainsi donné une magnifique preuve de son dévouement à l'intérêt public.

1922: il intègre ce corps des sapeurs-pompiers de Carmaux.

1954 : le capitaine est nommé inspecteur départemental adjoint des services incendie et de secours du Tarn

1960 : Marius Vedel est promu chef de bataillon des sapeurs-pompiers du Tarn.

1961 : Marius Vedel quitte le corps des sapeurs-pompiers de Carmaux pour être mis à la retraite à l'âge de 65 ans, ayant atteint la limite d'âge des officiers.

Lors de la cérémonie de la Sainte-Barbe de 1993, un hommage est rendu à cet officier qualifié. En présence de nombreuses personnalités, le centre de secours principal de Carmaux sera baptisé «Centre de secours Marius-Vedel».

Lors de son intervention, le président du district urbain, Jean-Pierre Izard, soulignera combien ce choix lui paraissait pertinent : « Il fut en tous points un homme exemplaire, altruiste et généreux. Il est un exemple pour tous et l'honneur des sapeurs-pompiers de notre ville. A travers le commandant Marius Vedel, c'est à toute sa famille que nous rendons hommage ce soir. A lui, certes, mais aussi à Marcel, son fils à qui il inculqua l'amour du service public et qui, à son tour, intégra le corps de sapeurs-pompiers de Carmaux où il exerça de nombreuses années.»



Marius Vedel, 1964

Le Capitaine
M. Vedel

Signature de Marius Vedel



Plaque à la caserne

Carmaux le 20 Juillet 1934

Le Maire de la Ville de Carmaux à Monsieur le Préfet du Tarn.

L'emploi de sous-lieutenant à la subdivision des sapeurs-pompiers de Carmaux étant devenu vacant par suite de la démission de son titulaire M. Urban Froyssinet, ni originaire de Carmaux ne peut être rempli par son fils, j'ai l'honneur de vous proposer pour le remplacer M. VEDÉL Marius, maître charpentier à Carmaux.

M. VEDÉL est sergent à la subdivision depuis sa reconquête de la guerre en qualité de sergent sapeur au 27^e Bataillon de Chasseurs alpins; il est titulaire de la médaille militaire et d'une citation à l'ordre du bataillon et a été réformé à la suite de l'amputation de l'œil droit.

M. VEDÉL possède toutes les aptitudes nécessaires pour être un excellent sous-lieutenant à la subdivision de Carmaux, dont il remplit depuis un long temps déjà les fonctions avec zèle et compétence.

Le Député-Maire,

Proposition de nomination de Marius Vedel, 20 juillet 1934

Chief de Corps :

Chief de Bataillon VEDÉL, 65 ans, entrepreneur de charpentes, Officier qualifié, s'occupant activement de son centre, très estimé de son personnel. Vient de démissionner le 2 octobre 1960, à la limite d'âge des officiers. Doit être remplacé le 1^{er} Janvier 1961 par son fils, le sous-lieutenant VEDÉL 37 ans, Ingénieur des Arts et Métiers. Sans toutefois à la tête de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers normale qu'il suit au sein.

Mise en retraite de Marius Vedel, extrait du rapport de visite du chef de bataillon Hamon, 10 janvier 1961

SERVICE DEPARTEMENTAL DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE DU TARN		VEDÉL Marius CARMAUX	
SAPEURS-POMPIERS de CARMAUX		Services Militaires et Campagnes	
N° Matricule :		Année de mobilisation 15 N° M° de recrutement :	
Né le 2 Octobre 1895 à BEZIERS (HERAULT)		Grade obtenu :	
Profession Industriel		Allemande Une	
Marié, Ved. Gilberte Yauf		Légion d'Honneur	
Date de mariage :		Médaille Militaire	
Enfant (prénoms et date de naissance) :		Croix de guerre 14-18	
Marcel 28-2-1922		(Palme) et 38-45	
Ginette 12-2-1926		Observations	
Sécurité Sociale :		Chef de Corps de CARMAUX	
Mutations et Services aux Sapeurs-Pompiers		Ve :	
Adjoint au Corps, le 19 Novembre 1922		Le Chef du Corps des Sapeurs-Pompiers.	
Sergent, le 19 Novembre 1922			
Sergent-Chef, le			
Adjoint, le			
Sous-Lieutenant, le 14 Septembre 1934			
Lieutenant, le 28 Juin 1941			
Capitaine, le 10 Décembre 1947			
Distinctions Honorifiques		Etraiement physique	
Médaille d'Honneur des S.P. (Argent) (Rosette)		Brevet sportif populaire	
		Permis sportif de Sapeur-Pompier	
		Divers	
		Permis de conduire : A - F.L. -	
		Auto - P.L. - T.C. - Moto.	

Fiche carrière de Marius Vedel



Prise d'armes, [1965-1970]



Blason de la ville de Neckarsulm



1958 : à l'initiative du maire Jean Vareilles le jumelage avec la ville de Neckarsulm voit le jour. Avec le Docteur Hoffmann bourgmestre de Neckarsulm, ils furent parmi les pionniers de cette grande œuvre de réconciliation entre les deux peuples. Le jumelage entre les deux communes a permis de créer de profonds liens d'amitié et d'estime.

1962 : les premiers contacts sont établis lors du 100ème anniversaire des sapeurs-pompiers volontaires de Neckarsulm. Une délégation du corps des sapeurs-pompiers de Carmaux participe aux cérémonies sous la direction du sous-lieutenant Henri Prat avec des pompiers Gabriel Alibert, Louis Calmette et Robert Rigal.

1971 : une délégation de Carmaux participe sous la direction de l'officier d'ordonnance Etienne Sanchez à la journée des sapeurs-pompiers volontaires de la région de Heilbronn.

1972 : une délégation allemande composée de Erich Herrmann, Franz Kern, Walter Sendelbach et Wolfgang Wagner vient à Carmaux lors des fêtes de la Saint-Privat.

1974 : une nouvelle délégation française de sept pompiers sous la direction du commandant Marcel Vedel et du sous-lieutenant Henri Prat se rencontrent.

1978 : participation aux cérémonies du 20ème anniversaire du jumelage.

1979 : visite d'une délégation allemande lors de l'inauguration du nouveau dépôt des sapeurs-pompiers de Carmaux.

1982 : première visite des jeunes sapeurs-pompiers allemands à Carmaux.

1984 : inauguration de la nouvelle caserne allemande.

1986 : don des allemands d'une échelle variable (actuellement au musée de Lyon) en retour les carmausins offrent une sculpture de Saint-Florian à leurs collègues de Neckarsulm.

1991 : première visite des jeunes sapeurs-pompiers français à Neckarsulm

2010 : les liens sont toujours aussi forts, les échanges tant professionnels qu'amicaux se perpétuent entre les deux nations.

Une grue en cadeau

Les sapeurs-pompiers de Neckarsulm, en Allemagne, ont offert une grue à leurs collègues de Carmaux. Ce cadeau original a été remis, mercredi, en grandes pompes, dans la caserne de la cité de Jaurès, jumelée à Neckarsulm.



LA GRUE
Elle vient d'Allemagne. C'est un cadeau original offert par les sapeurs-pompiers de Neckarsulm à leurs collègues de Carmaux. La grue a été remise mercredi dans la caserne de la cité de Jaurès. Elle est destinée à être utilisée par les sapeurs-pompiers de Carmaux.



Article de la Dépêche du Midi, mai 1986



Réception à la caserne de Neckarsulm, 1984



Réception à Neckarsulm, 2008



Verre de l'amitié à la caserne de Neckarsulm, 1984



Déploiement de l'échelle variable à Carmaux, 1986



L'amicale est un élément indissociable de la vie de l'unité opérationnelle de Carmaux. Elle est source de convivialité et de fraternité, elle resserre les liens entre les sapeurs-pompiers (actifs et vétérans) et à travers elle, permet de créer une cohésion et un esprit de groupe.

Cette association de type loi 1901 regroupe tous les sapeurs-pompiers, sans exception, actifs et vétérans du centre de secours.

Elle a notamment pour but d'améliorer la couverture sociale de ses membres et de venir en aide aux sapeurs-pompiers victimes de maladies graves, d'accidents ou d'infortunes diverses.

Cette société a vu le jour en 1934. Elle fut d'abord présidée par Gabriel Camboulives puis en 1943 par Marius Vedel. A son départ, son fils Marcel prendra sa succession. Actuellement, Daniel Goulinac en est le président.

L'adhésion à l'amicale permet à ses membres de participer aux concours et manifestations sportives ou corporatives et d'organiser diverses manifestations tout au long de l'année.

Ses ressources proviennent des cotisations de ses membres, des subventions et dons divers et des produits de fêtes, collectes ou tombolas autorisées.

En 2010, l'amicale est divisée en huit commissions animées par l'ensemble des sapeurs-pompiers bénévoles ou professionnels. On retrouve entre autres les commissions des calendriers, des finances, des sports, de la Sainte-Barbe, de l'arbre de Noël, de la mutuelle, de l'intendance et du jumelage. Cette année, une commission a été créée pour la célébration du 150e anniversaire de la création du corps des sapeurs-pompiers.



Actifs 2010

Les vétérans

Après une vie consacrée au service des autres, le sapeur-pompier vétéran garde toujours au fond de lui le sentiment du dévouement qui a été longtemps sa façon de vivre d'autant plus que les liens amicaux avec le chef de corps, les gradés et les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires actifs ne sont pas coupés.

Les vétérans sont convoqués à chaque réunion générale et participent de ce fait à la vie du corps. Ils sont ainsi intégrés à toutes les activités : concours de pêche, concours de belote, sorties diverses, sans oublier la Sainte-Barbe, l'arbre de Noël, le repas de fin d'année.

Les vétérans se sentent toujours chez eux lors de leurs visites et surtout le vendredi après-midi pour les parties de belote dans la salle du foyer.

Les actifs d'aujourd'hui sont leur fierté, car ils reconnaissent en eux les mêmes objectifs qui les avaient animés dans le temps.

En 2010, le Centre de secours compte 25 vétérans qui participent aux diverses manifestations officielles et associatives. Ils sont toujours très impliqués dans la vie de la caserne.



Vétérans 2010

<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>	<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>
<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>	<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>
<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>	<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>
<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>	<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>
<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>	<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>
<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>	<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>
<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>	<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>
<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>	<p>Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France</p> <p>Nom : UJDA Prénom : Jean Date de naissance : 03/05/1917 Adresse : N° Adressé : 2071006 Taux à : 200000</p>

<p>SOCIÉTÉ AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS de CARMAUX</p> <p>STATUTS</p> <p>ARTICLE 1.- Une société est formée à Carmaux (Tarn) sous le nom de : Société Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Carmaux.</p> <p>Elle a pour but :</p> <p>1°. De porter à ses membres actifs, un secours immédiat en cas d'accidents, de maladie, ou de gêne.</p> <p>2°. De subvenir aux frais de déplacements pour réunions, congrès, fêtes, concours, concernant le perfectionnement de l'instruction du corps.</p> <p>3°. De subvenir au paiement de dépenses faites en service commandé.</p> <p>4°. De servir aux membres actifs, ayant au moins 60 ans d'âge et 15 ans de service, une allocation annuelle à fixer suivant les ressources de la caisse, par le Conseil d'administration de la Société.</p> <p>Composition Condition de la SOCIÉTÉ . CONDITIONS D'ADMISSION.</p> <p>ARTICLE 2.- La société se compose des membres d'honneur, donateurs, honoraires, actifs.</p> <p>Article 3.- Les membres donateurs sont ceux qui, par leurs dons, cotisations, ou par des services équitables contribuent à la prospérité de la Société dans la mesure de leurs moyens. Ils ne sont soumis à aucune condition de profession ou de nationalité. Le titre de membre d'honneur peut être accordé aux personnes qui, par leur situation pourront rendre ou auront rendu des services à la Société.</p> <p>Article 4.- Les membres actifs sont : les officiers, sous-officiers, caporaux, tambours, clairons et sapeurs inscrits sur les contrôles du corps de sapeurs-pompiers régulièrement organisés et ayant signé l'engagement solennel au décret du 10 novembre 1903, ainsi que tous les anciens sapeurs ayant 25 ans de service dans la subdivision.</p> <p>ARTICLE 5.- Les membres actifs ont seuls le droit aux avantages de la Société et ainsi que tous les anciens sapeurs portant leurs cotisations.</p> <p>ADMINISTRATION.</p> <p>ARTICLE 6.- La Société est administrée par un conseil d'administration auquel appartient seul le droit de gérer les intérêts de la Société. Il rend compte de la gestion à l'Assemblée générale annuelle.</p> <p>ARTICLE 7.- Le conseil est composé de sept membres nommés par l'Assemblée générale. Le mandat de ses pouvoirs sera de cinq ans. Un Président et un Secrétaire-Trésorier sont nommés par le Conseil et pris dans son sein. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son Président, toutes les fois que celui-ci le juge utile. La convocation est de droit, à moins qu'elle ait été demandée par deux de ses membres.</p> <p>ARTICLE 8.- Les dépenses sont votées par le Conseil à la majorité des voix. La présence de trois membres est nécessaire pour que la délibération soit valable. Dans le cas où les voix seraient également partagées, celle du Président sera prépondérante.</p> <p>ACQUERES.</p> <p>ARTICLE 9.- Le conseil d'administration a le droit de convoquer extraordinairement l'Assemblée Générale des membres actifs toutes les fois que les intérêts de la Société l'exigent. Une Assemblée Générale aura lieu au moins chaque année en Janvier, pour présenter le compte rendu financier de la Société. Les délibérations de l'Assemblée Générale ne sont valables que si la majorité des membres actifs est présente. Les propositions relatives à la modification des statuts doivent être adressées au Conseil, au moins un mois avant la réunion de l'Assemblée Générale de Janvier. Cette Assemblée Générale. Le Président fait connaître la situation et les besoins de la Société.</p> <p>RECETTES.</p> <p>ARTICLE 10.- Les recettes de la Société se composent savoir :</p> <p>1°. De la portion de la subvention de l'état, mise à la disposition de la caisse.</p> <p>2°. Des allocations des membres honoraires de la Société.</p> <p>3°. Des impositions votées par le Conseil Municipal ou le Conseil Général.</p> <p>4°. Des dons, legs, faits par les particuliers ou membres donateurs.</p> <p>5°. Les produits des fêtes, collectes, tombolas autorisées et organisées au bénéfice de la Société.</p> <p>6°. De produits des tombolas.</p> <p>7°. De versement de l'IRC80 par mois effectif par chaque sapeur inscrit sur les contrôles de la Société.</p> <p>8°. Les recettes de la vente des produits de la Société.</p> <p>Les recettes de la vente des produits de la Société seront intégralement versées en caisse et ne pourront être payées entre les sociétaires. Aucune note de crédit ne sera établie dans le cas où un donateur indiquerait une affectation spéciale à la somme qu'il verserait.</p> <p>ARTICLE 10. BILLET. Le Secrétaire-Trésorier ne devra consacrer par devers lui qu'une somme de Cinq cent francs au maximum pour les besoins de la Société.</p> <p>DEPENSES.</p> <p>ARTICLE 11.- Les dépenses de la Société sont :</p> <p>1°. Les frais de gestion de la Société.</p> <p>2°. Les frais occasionnés par les secours à accorder aux sapeurs en cas d'accidents, maladie, ou de gêne?</p> <p>3°. Les frais de déplacement pour réunions, congrès, fêtes, concours, concernant le perfectionnement de l'instruction du corps.</p> <p>4°. Les frais de dépenses faites en service commandé.</p> <p>5°. Le montant des allocations annuelles à servir éventuellement, aux membres actifs ayant au moins 60 ans d'âge et 15 ans de service, conformément aux dispositions de l'article premier.</p> <p>ARTICLE 12. Les fonds disponibles sont placés à la caisse d'épargne ou déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p>ARTICLE 13. Les demandes de retraites seront faites par le Président et le Secrétaire-Trésorier.</p> <p>ARTICLE 14. Les dépenses devront être réglées au fur et à mesure qu'elles se produisent contre factures régulièrement acquittées, qui seront jointes à l'appui de la comptabilité.</p> <p>RADIATION - EXCLUSION.</p> <p>ARTICLE 15. Cessent de faire partie de la Société, ceux - et perdent de ce fait tous droits et avantages aux sociétaires :</p> <p>1°. Les membres actifs devenus militaires, ou révoqués par le conseil d'administration des Sapeurs-Pompiers.</p> <p>2°. Les membres honoraires qui n'ont pas payé leurs cotisations.</p> <p>HONNEURS INDIVISIBLES.</p> <p>ARTICLE 16. En cas de décès d'un membre actif de la société une délégation de la Subdivision assistera à ses obsèques, exception faite d'un cas de force majeure.</p> <p>DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ.</p> <p>ARTICLE 17. En cas de dissolution du corps des Sapeurs-Pompiers la Société amicale cessera de fonctionner et les fonds en Caisse seront immédiatement versés à la Ville par le Conseil après paiement des dépenses qui pourraient rester à la charge de la Société. Le membre de la société pourra rien prétendre, à moins qu'il n'ait pu pourvoir à la disposition de la somme versée que pour une autre Société similaire du nouveau corps de Sapeurs.</p> <p>Le Conseil d'Administration.</p> <p>Statuts de l'amicale des sapeurs-pompiers, 1934</p>
--



JOURNÉES D'ÉTUDES



ET DEMI-FINALE DU PARCOURS SPORTIF DU SAPEUR-POMPIER



MOUCHE PIERRES, ALU ET CARTES LES 26 ET 27 MAI 2010

DISCIPLINE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
100m										
200m										
400m										
800m										
1600m										
3200m										
6400m										
12800m										
25600m										
51200m										
102400m										
204800m										
409600m										
819200m										
1638400m										



Exercices



2010



Course à pied avec Max Granier



Champion de France de pétanque, 1997

Sapeurs-pompiers Champions, les pétanqueurs !

Les sapeurs-pompiers de Carmaux étaient tous réunis pour féliciter leurs trois champions. L'équipe de Carmaux a fini première au championnat de France et tous étaient fiers, aussi bien leurs chefs que leurs camarades.

Cy-Pierre Faber, vice-président du district urbain de Carmaux, a félicité, au nom de Jean-Pierre Laud et en son nom, les trois champions carmauxiens pour leur exploit. « Je tiens surtout à les féliciter pour leur sérieux, ils sont sérieux aussi bien dans leur travail que dans la débâche, dans ce concours. Ils se sont investis dans cette compétition, ils ont joué pour jouer, mais ont su garder leur calme et se placer dans la compétition quand il a fallu ».

Mes. « Moi, ce que je cherchais dans cette compétition, c'est qu'ils aient une coupe, mais là, ils ont dépassé tous mes espoirs, vous vous rendez compte, une coupe nationale ! ».

Et Aurélien Terrie, David Donnez et Serge Glorin étaient très contents de fêter cette victoire au milieu de leurs camarades. Comme ils l'ont déjà déclaré, ils n'étaient pas venus gagner quand le championnat a commencé, mais ils ont su rester homogènes, quoiqu'ils aient très peu joué ensemble. « C'est ce calme qui nous a aidés, ce lien



Les pompiers ont été leurs champions.

qu'il y a entre nous. Quand on s'est vu arriver en demi-finale, on a eu l'impression d'avoir remporté notre combat, la pression est retombée et du coup, la victoire. Quelle belle surprise ! Ce qui nous a aidés, c'est le public toujours là qui nous soutient pour que la partie soit plus belle ». Et ça a été le cas. Le problème qui commence à lui tracasser, c'est l'année prochaine. Ils seront en position de défendre le titre. Ils attendent l'heure est aux félicitations et aux congratulations. Encore bravo !

Article de la Dépêche du Midi, 1997



Exercices



Cross à la Verrière, 1980
Frey, Pinet, Audemar, Terrie



Marathon d'Albi 2010

De gauche à droite en partant du haut : Ourzik, Maunès, Fournials, Delbard, Vayssé, Cintas, Stanzière, Quinquy, Reynès, Deltac, Donnez



Course cycliste, 1998



Mielko, Péliassier Was, Cala, P. Hoc, Dey, Gallinier, Accroupis : Dabrowski, Breil Benne, Maurel, Gallinier



Équipe de volley Alban, 2007
Laurent Péliassier, Mathieu Maunès, Sylvain Delbard, Mickaël Ourzik
Accroupis : Sylvain Fabrégue, Olivier Mielko, Philippe Hocj



Champion de foot du Tarn, Lavarut 2003
De gauche à droite : Mielko, Maunès, Péliassier, Dédieu, Delbard, Herboudt, Gros, Calas, Rojas, Lacroix, Reynès



Équipe de volley-ball



Équipe de Foot



Tournoi de rugby



A

ABE = Avion Bombardier d'Eau
AdC = Adjudant Chef
Adj = Adjudant
AR = Ambulance de Réanimation
ARI = Appareil Respiratoire Isolant
ARICO = Appareil Respiratoire Isolant à Circuit Ouvert
ARICF = Appareil Respiratoire Isolant à Circuit Fermé
AVP = Accident Voie Publique

B

BAL = Binôme d'Alimentation
BAT = Binôme d'Attaque
BEA = Bras Elévateur Articulé
BLP = Bateau de Lutte contre les Pollutions
BLR = Bateau Léger de Reconnaissance
BLS = Bateau Léger de Sauvetage
BMPM = Bataillon des Marins Pompiers de Marseille
BP = Bateau Pompe
BPL = Bateau PLongeurs
BRS = Bateau de Reconnaissance et de Sauvetage
BSPP = Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris

C

CA = Camion Atelier
CBEA = Camion Bras Elévateur Articulé
CCER = Camion Citerne d'Épandage Retardant
CCF = Camion Citerne pour Feux de forêts
CCLF = Camion Citerne Léger pour Feux de forêts
CCFM = Camion Citerne Moyen pour Feux de forêts
CCFS = Camion Citerne pour Feux de forêts Super
CCGC = Camion Citerne Grande Capacité
CCI = Camion Citerne Incendie
CDHR = Camion Dévidoir Hors Route
CdI = CommandantCeAP = Cellule Anti-Pollution
CeVAR = Cellule Ventilation et Assistance Respiratoire
CeC = Cellule Compresseur
CeCH = Cellule Chimique
CeCV = Cellule Compresseur Ventilation
CeDA = Cellule Dévidoir Automobile
CeEC = Cellule Electro-Compresseur
CeEM = Cellule EMulseur
CeEV = Cellule d'Éclairage et de Ventilation
CeFOR = Cellule Manoeuvre de FORCE
CeLP = Cellule de Lutte contre les Pollutions
CeMO = Cellule MOusseCePC = Cellule Poste de CommandementCePO = Cellule POudre
CePRO = Cellule PROtectionCeR = Cellule d'intervention Radioactivité
CeSD = Cellule de Sauvetage-Déblaiement
CeVAR = Cellule Ventilation et Assistance RespiratoireCG = Camion Grue
CID = Camionnette d'Interventions Diverses
CIRCOSC = Centre Interrégional de COordination de la Sécurité Civile
CIS = Centre d'Incendie et de Secours
CMIC = Cellule Mobile d'Interventions Chimiques
CMIR = Cellule Mobile d'Interventions Radiologiques
Cne = Capitaine
CODIS = Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COGIC = Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises
Col = ColonelCOS = Commandant des Opérations de Secours
COZ = Centre Opérationnel Zonal
CPCE = Camion Porteur de CELLULES
Cpl = Caporal
CSL = Canot de Sauvetage Léger
CTA = Centre de Traitement de l'Alerte
CTU = Camionnette Tous Usages

D

DA = Dévidoir Automobile
DAL = Dévidoir Automobile Léger
DATT = Dévidoir Automobile Tout Terrain
DOS = Directeur des Opérations de Secours
DRAGON = Indicatif radio des hélicoptères de la sécurité civile
DZ = Drop Zone (Zone de poser pour Hélicoptère)

E

EATT = Echelle Automatique Tout Terrain
EMP = Echelle Motorisée sur Porteur
EPA = Echelle Pivotante Automatique
EPAS = Echelle Pivotante Automatique Séquentielle
EPSA = Echelle Pivotante Semi-Automatique
ER = Echelle Remorquable
ERS = Embarcation de Reconnaissance et de Sauvetage
ESP = Echelle Sur Porteur

F

FA = Fourgon d'Appui
FDGP = Fourgon Dévidoir Grande Puissance
FEGP = Fourgon Emulseur Grande Puissance
FEV = Fourgon Electro-Ventilateur
FI = Fourgon d'Incendie
FIL = Fourgon d'Incendie Léger
FM = Fourgon Mixte
FMOGP = Fourgon MOusse Grande Puissance
FNSPF = Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France
FPT = Fourgon Pompe Tonne
FPTDA = Fourgon Pompe Tonne Dévidoir Automobile
FPTGP = Fourgon Pompe Tonne Grande Puissance
FPTL = Fourgon Pompe Tonne Léger
FPTSR = Fourgon Pompe Tonne Secours Routiers
FSR = Fourgon de Secours Routiers
FTEX = Fourgon Tri EXtingueur

G

GER = Groupe Electrogène Remorquable
GL = Grosse Lance
GPD = Grande Puissance Dévidoir
GRIMP = Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux
GREP = Groupe de Recherche et d'Exploration Profonde

H

HBE = Hélicoptère Bombardier d'Eau
Heraclès = Indicatif radio du Médecin chef du SAMU
Hippocrate = indicatif radio du Médecin Chef du SDIS

I

ISP = Infirmier Sapeur Pompier

J

JSP = Jeunes Sapeurs Pompiers

L

Lancelot = Indicatif radio du DDSIS
LCI = Lieutenant Colonel
LDT = Lance du Dévidoir Tournant
LDV = Lance à Débit Variable
LGP = Lance Grande Puissance
Lnt = Lieutenant
LRM = Lance Remorquable à Mousse

M

Merlin = Indicatif radio du chef de centre
MGO = Marche Générale des Opérations
Mjr = MajorMPR = Moto Pompe Remorquable
MPREP = Moto Pompe Remorquable d'Épuisement
MPRGP = Moto Pompe Remorquable Grande Puissance
MRT = Méthode de Raisonnement Tactique

O

OD = Opérations Diverses

P

PCM = Poste de Commandement Mobile
PELICAN = Indicatif radio des avions bombardiers d'eau (canadais)
PL = Petite Lance
PL = Poids Lourds
PMA = Poste Médical AvancéPSC1 = Prévention et Secours Civiques de niveau 1
PSE1 = Premiers Secours en Equipe de niveau 1
PSE2 = Premiers Secours en Equipe de niveau 2
PSR = Premiers Secours Routiers

R

RAR = Remorque d'Assistance Respiratoire
RBAI = Remorque Balisage
RBL = Remorque Bateau Léger de Sauvetage
REM = Remorque EMulseur
RC = Remorque Compresseur
RFN = Remorque Feux de Navires
RLM = Remorque lance Monitor
RSR = Remorque Secours Routier

S

SAMU = Service d'Aide Médicale d'Urgence
SDIS = Service Départemental d'Incendie et de Secours
Sgt = Sergent
SCH = Sergent Chef
SMUR = Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
SPP = Sapeur Pompier Professionnel
SPV = Sapeur Pompier Volontaire
SSSM = Service de Santé et de Secours Médical (3SM)

U

UAR = Unité d'Assistance Respiratoire
UCGC = Unité Citerne Grande Capacité
UDA = Unité Dévidoir Automobile
UDSP = Union Départementale des Sapeurs Pompiers
UFS = Unité Feux Spéciaux
UAH = Unité d'Accueil et d'Hébergement
UPS = Unité de Protection et de Soutien
USD = Unité Sauvetage Déblaiement
UV = Unité de Valeur

V

VAP = Véhicule Anti-Pollution
VAR = Véhicule d'Assistance Respiratoire
VARI = Véhicule Appareils Respiratoires Isolants
VAT = Véhicule d'Assistance Technique
VBS = Véhicule de Balisage et de Signalisation
VIC = Véhicule d'Interventions Chimiques
VL = Véhicule de Liaison
VLHR = Véhicule de Liaison Hors Route
VLI = Véhicule Léger Infirmier
VLR = Véhicule de Liaison Radio
VLOG = Véhicule Léger Officier de Garde
VLOPS = Véhicule Léger Officier de Permanence Secteur
VLPC = Véhicule Léger Poste de Commandement
VLTT = Véhicule de Liaison Tout Terrain
VLU = Véhicule de Liaison Utilitaire
VPC = Véhicule Poste de Commandement
VPCE = Véhicule Porteur de CELLULE
VPI = Véhicule de Première Intervention
VPL = Véhicule PLongeurs
VRI = Véhicule Radio Infirmier
VRM = Véhicule Radio Médicalisé
VRT = Véhicule Risques Technologiques
VSAB = Véhicule de Secours aux Asphyxiés et aux Blessés
VSAV = Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
VSR = Véhicule de Secours Routiers
VTP = Véhicule de Transport de Personnels
VTU = Véhicule Tous Usages



ADAMS
ANDRE
MARCO
OVIN
MACUMBA
SEGO
NENETTE
DOUDOU



PAPI
COCO
LE LONG
DJI OALA
MANU
CLAJSKI
DALBI
LA ROUILLE
LE BELGE



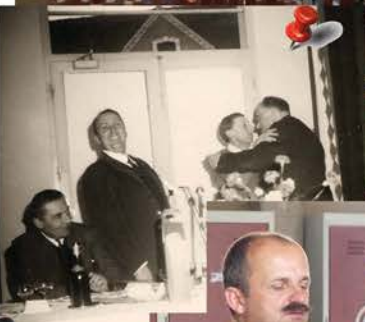
RITON
BINETTE
LE PELICAN
L'ITALIEN
PIERROT
BOUM BOUM
PETOU
QUIQUI
YOUPI
MIMILE
LA TUFFE
LA VERDURE
LEANDRE

VITO
GIDGO
GAZON
MACUMBETTE
ZOUNE



TOTO
MAKOU
MARCELOU
LA RISQUE
MOMO
FIQUE
DANIELOU
L'HOMME DES BOIS
LA POYTE
LOLOS

BLONDIN
KARADOCK
TOHEPOHI
SID



FOUFOU
OUCOU
GALI
CARAMEL
GOUJI
PEPETE
VOYO



JF
STAN
SEVE
NADINE
BEBER
COUPEL
PAPY
ZAP
GREG
TIC ET TAC
JOVO
DUDULE

PHILOU
NIAP
SUE SUE
PEPE



LE FORAIN
RIMACO
GALETOU
PIGASSOU
BIMBO
LA SCIVRE
STEBAN
L'ASTIERQUE
JEANNOT
PAPA RENE
TOTO

FRANCOIS LE PLAQUISTE
TUFFET
TIC
ANSO
ZIGZAG
FELICE
PINPIN



LA TUFFE
DEDE
COCO
PAPANOU
YOUPI
RITON
L'ASQUARELLE
LA GOZE
SERGENT GARCIA
NANDU
WASSOUILLE
LE PIC

LULU
JOSE
JEREM
LE PAF
BIPUR
TOTO
MIKA
ICE TEA
ROHU
TONIO
RORO
TOKIO

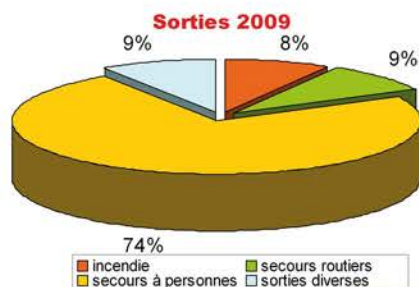
TSIC TRIC ET BOUM



La lutte contre l'incendie fait toujours partie des interventions classiques mais ne constituent pas l'essentiel des sorties des pompiers. Le secours aux asphyxiés, assuré pendant longtemps par le fourgon mixte ou le fourgon-pompe a fait place aux secours accidentés des différentes collisions, s'y ajoutent les interventions auprès de victimes en détresse respiratoire ou cardiaque ainsi que le sauvetage des personnes en danger.

Le sauvetage des animaux en difficulté ou la neutralisation des bêtes dangereuses, dont la destruction des nids d'insectes menaçants, génèrent également de nombreuses sorties.

Notre environnement industriel étant riche en produits de plus en plus agressifs, les pompiers interviennent pour combattre ces désordres.



Evolution des interventions du Centre de secours de Carmaux



1961	1965	1972	1973	1974	1975	1976	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1985	1988	1999	2010	
interventions	34	63	207	290	311	463	596	597	643	682	1140	989	1154	1210	958	1300	1800

Comptes rendus de sinistres

COMPTE RENDU
avec annexe (A/B y + 5 bis)

Lundi 21 août 1960, à 10 heures 45, le sirène alertait les pompiers pour un incendie qui s'était déclaré sur la commune de Sainte Vierge au lieu dit "Vers".

Il s'agissait de bois chauxes et taillis qui s'étaient enflammés pour une cause qui nous est inconnue.

13 hommes partirent aussitôt, emportant la moto pompe et vu le manque d'eau sur les lieux, le fourgon tonne de 5000 litres.

Le feu, attaqué au moyen de lances et aussi combattu par les bottes fut en peu de temps arrêté et la ferme proche sauvee par les flammes fut sauvée.

A 12 heures 45, tout étant rentré dans l'ordre, les pompiers regagnèrent le dépôt.

V. : le 24 août 1960 - 50 Carmaux le 24 août 1960
Le Chef de Corps. Le Directeur des secours.

Report établi en 2 exemplaires.
DESTINATAIRE : M. le Maire de l'Administration départementale et communale
Copie à :
Archives du Corps.

Incidie de la Maison Buzayret
2 Av. J. B. Calvignac.

Un commencement d'incendie s'est déclaré le 5 juillet à 18 heures, Avenue M. Calvignac M^{rs}, immeuble appartenant à la famille Buzayret, propriétaire, à la Hérault.

Le feu ayant pu s'éteindre dans une cheminée défectueuse, pour la toiture de l'immeuble, a pagné la volige et ainsi le plafond d'une chambre mansardée. Les sapeurs présents, avec l'aide du voisin, ont très vite circonscrit l'incendie; le tout a été éteint en 15 minutes.

Les sapeurs Gavel et Boyer qui à notre arrivée étaient sur la toiture ont fait preuve d'esprit d'initiative et de débrouillardise.

Vu le peu d'importance du sinistre la subdivision n'a pas été alertée par la sirène d'alarme.
Carmaux le 7 juillet 1966
Le Lieutenant,
J. Carrière



**Cette exposition vous est proposée par
la Ville de Carmaux**
(service des Archives municipales)

**à l'occasion du 150^{ième} anniversaire de la création du corps des sapeurs-
pompiers de Carmaux**

Conception

Archives municipales de Carmaux : Brigitte Bourgade et Sylvie Long

Montage

Service communication de Carmaux : Jessy Chalifour

Impression

Cré'Adzif, Carmaux

**Avec la participation des sapeurs-pompiers du Centre de secours de Carmaux
et plus particulièrement de Sonia Douzal**

Sources

Archives municipales de Carmaux (séries 3H, 1D, 1Z, Fi, DOC, RP)

Archives départementales du Tarn

Archives du S.D.I.S.

Archives du Centre de secours Marius-Vedel

Archives de la Communauté de communes du Carmausin

Médiathèque de Carmaux

Sites internet :

pompiers.fr,

pompiers.sebien.com,

sipobay.free.fr,

feuerwehr-neckarsulm.de

Prêt de documents et témoignages

Jacques Albinet - Richard Averous - André Battut - Didier Benoit -
Bernard et Aurore Boyer - Pierre Caussanel - Josée et Katia Donnez - Sonia Douzal - Michel
Frayssinet - Daniel et Fabien Gougnac - Jean-Pierre Izard - Edith Ourzik-Cioffi - Léandre, André
et Andrew Terme - Jean Thauziès - Marcel Vedel

**Nos remerciements vont également à ceux qui nous ont aidés
pour tout autre contribution dans la réalisation de cette exposition**

